

Distr.
GENERALE

TD/B/INF.107/Rev.5/Add.1
20 octobre 1992

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

LISTE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
PARTICIPANT AUX ACTIVITES DE LA CNUCED

Additif

1. A la première partie de sa trente-neuvième session, le 29 septembre 1992, le Conseil du commerce et du développement a fait droit aux demandes présentées par six organisations non gouvernementales qui souhaitaient être inscrites sur la liste prévue à l'article 77 du règlement intérieur. Les ONG figurant sur cette liste sont donc désormais au nombre de 152 : 65 dans la catégorie générale et 87 dans la catégorie spéciale.

2. Les rubriques suivantes doivent être ajoutées à la liste des organisations non gouvernementales participant aux activités de la CNUCED (TD/B/INF.107/Rev.5) :

Catégorie générale

ASATRADE	Association des entreprises africaines de commerce extérieur	XXXIX(I)
----------	---	----------

<u>Catégorie spéciale</u>		<u>Classement</u> <u>1/</u>	
ALDENAVE	Association latino-américaine pour le droit de la navigation et le droit de la mer	CN.4	XXXIX(I)
WAITRO	Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique	AWG.5	XXXIX(I)
UNION DE DAKAR	Association des organismes d'assurance-crédit	CN.4	XXXIX(I)
	Baltic Exchange Limited <u>2/</u>	CN.4	XXXIX(I)
RAFI	Rural Advancement Foundation International	CN.1	XXXIX(I)

3. Le Secrétaire général a été informé que l'Association internationale des organismes de commerce d'Etat des pays en développement (ASTRO), admise dans la catégorie générale par le Conseil du commerce et du développement à la deuxième partie de sa trente-troisième session, avait été rebaptisée Association internationale des organismes de commerce pour un monde en développement, le sigle restant le même.

1/ Classement :

Les ONG de la catégorie spéciale peuvent participer aux sessions du Conseil du commerce et du développement, ainsi qu'à celles des commissions permanentes, des groupes de travail spéciaux et de leurs organes subsidiaires indiqués dans la colonne "Classement" :

CN.1	Commission permanente des produits de base
CN.2	Commission permanente de l'atténuation de la pauvreté
CN.3	Commission permanente de la coopération économique entre pays en développement
CN.4	Commission permanente du développement des secteurs de services : promotion de secteurs de services compétitifs dans les pays en développement
AWG.1	Groupe de travail spécial sur les investissements et les apports financiers, le financement du développement non générateur de dette et les nouveaux mécanismes visant à accroître les investissements et les apports financiers
AWG.2	Groupe de travail spécial sur l'efficacité commerciale
AWG.3	Groupe de travail spécial sur la comparaison de l'expérience des pays en matière de privatisation
AWG.4	Groupe de travail spécial sur l'expansion des débouchés commerciaux des pays en développement
AWG.5	Groupe de travail spécial sur l'interaction des investissements et du transfert de technologie.

2/ Pas de sigle.